

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 2 FEVRIER 2016
--

L'an deux mille seize, le deux février, à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 25/01/2016

Etaient présents : Mmes DUBOIS Marie-Sophie, BOUCARD Nathalie, FERREUX Bénédicte, VILLET Joséphine, Mrs MARGUET Jean-Charles, OUDOTTE Aurélien, BENMEHAL Lucien, BOURDIN Ludovic.

Absent excusé : M. Alain LEDOYEN

Secrétaire de séance : M. Ludovic BOURDIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Classement de la voirie communale,
- 2) Règlement intérieur de la salle de convivialité,
- 3) Démission de la 1^{ère} adjointe : proposition de remplacement,
- 4) Point budgétaire,
- 5) Questions diverses.

1) Classement de la voirie communale :

M. Jean-Charles MARGUET, adjoint, présente au conseil municipal l'état d'avancement de ce projet de classement de la voirie communale qui devra s'effectuer en deux temps :

1) classement des routes des lotissements Le Bon Repos et Bellevue du Val par délibération en date du 02/02/2016, à l'unanimité (**DCM N°1-2016**). Le classement des ces lotissements dans le domaine public communal permettra de finaliser le dossier de subvention DETR, actuellement à l'étude en préfecture : en effet, des travaux de réfection de la voirie de ces deux lotissements sont programmés et seront officialisés par l'obtention de la subvention.

2) Dans un 2^{ème} temps, la voirie et les chemins de la commune seront classés conformément aux travaux engagés par la géomètre, Mme BETTINELLI-GRAPPE.

Le chemin du moulin et ses dépendances seront inscrits dans le patrimoine communal conformément au jugement rendu dans cette affaire, mais rien ne peut empêcher, par la suite, de réaliser des ventes ou échanges de terrains entre les riverains et la commune.

2) Règlement intérieur de la salle de convivialité :

M. le Maire souhaite revoir le règlement intérieur de la salle de convivialité située dans le bâtiment communal, ainsi que les tarifs proposés actuellement pour la location de la salle.

Le Conseil municipal est favorable à cette proposition et adopte à l'unanimité le règlement intérieur remanié.

Les tarifs de location fixés par le conseil sont les suivants :

- ✓ Caution..... 300 €
- ✓ Location aux personnes du village 70 € ; 2^{ième} jour : 35 €
- ✓ Location aux personnes extérieures au village..... 140 € ; 2^{ième} jour : 70 €
- ✓ Location aux associations à but lucratif..... 100 €
- ✓ Location dans le cadre d'une réunion..... 55 €

Ce changement de tarifs fera l'objet d'une délibération (**DCM N° 2-2016**).

3) Démission de la 1^{ière} adjointe - proposition de remplacement :

Suite à la volonté de Mme DUBOIS Marie-Sophie de mettre fin à son mandat de 1^{ière} adjointe au Maire de la commune, M. le Maire donne lecture d'un courrier du 12/01/2016 de M. CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier, qui accepte la démission de Mme DUBOIS. M. le Maire donne ensuite la parole à Mme DUBOIS Marie-Sophie qui explique au conseil les raisons personnelles qui l'ont amenée à prendre cette décision. Elle souhaite cependant rester au sein du conseil en tant que conseillère municipale.

Après avoir remercié Mme DUBOIS, M. le Maire souhaite procéder au remplacement de cette dernière et propose, avec l'accord du conseil, M. BENMEHAL Lucien : il est élu 1^{er} adjoint au Maire à l'unanimité. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 3-2016**).

Des délibérations seront également prises concernant :

- ✓ la fixation de l'indemnité versée à M. BENMEHAL Lucien, à compter du 01/03/2016 (**DCM N°4-2016**) ;
- ✓ sa nomination aux différentes commissions (**DCM N°5-2016**) ;
- ✓ sa nomination en tant que suppléant au sein du Syndicat du Pays de Montbenoît (**DCM N°6-2016**) ;
- ✓ et au sein de la Communauté de communes de Montbenoît (**DCM N°7-2016**).

De nouveaux arrêtés de délégation de fonctions seront également pris en ce qui concerne les 3 adjoints suite à des modifications.

4) Point budgétaire :

M. le Maire fait un point au conseil municipal concernant les dépenses et recettes réalisées en 2015 au budget communal et au budget eau.


En outre, M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de M. le percepteur indiquant qu'au titre du remboursement des parts sociales du Crédit agricole pour la somme de 123,12 €, il est nécessaire de prendre une délibération technique afin de procéder aux écritures comptables. Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité (**DCM N° 8-2016**).

5) Questions diverses :

- ✓ Concernant les travaux projetés aux lotissements Bellevue du Val et le Bon Repos, Mme Bénédicte FERREUX souhaite savoir si, à cette occasion, les finitions d'enrobé peuvent être réalisées au niveau du lotissement Bief de la Charmotte, en bordure de la VC1. M. le Maire répond que ces travaux seront inclus dans ce programme.
- ✓ Mme DUBOIS Marie-Sophie présente un compte-rendu du bilan financier du Téléthon 2015 organisé par les communes de la Chaux de Gilley et Bugny (bénéfice de 40 363,48 €).
- ✓ M. MARGUET Jean-Charles fixera prochainement une date de réunion avec M. GIRARD Pierre de l'ONF et la commission forêt.
- ✓ De petits investissements sont prévus pour la mairie : armoire à clés, présentoir pour brochures, vitrine intérieure.

La séance est levée à 22h30
Le compte rendu a été affiché le 06/02/2016.

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT

The image shows the official seal of the Municipality of Montbenoit, Doubs. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE MONTBENOIT" at the top and "28 (Doubs)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A blue ink signature is written over the seal, extending to the right.